

## Charte d'engagement pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap

**Préambule** : Cette charte affirme l'engagement de notre organisme de formation à garantir l'accessibilité et l'inclusion pour toutes les personnes en situation de handicap. Nous reconnaissons l'importance de fournir un environnement d'apprentissage équitable et accessible à tous.

1. **Engagement Institutionnel** : Notre organisme s'engage à promouvoir et à mettre en œuvre des politiques et des pratiques favorisant l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap.
2. **Formation et Sensibilisation du Personnel** : Nous assurons la formation et la sensibilisation régulière de notre personnel aux besoins spécifiques des personnes handicapées et aux meilleures pratiques d'accessibilité.
3. **Accessibilité des Infrastructures** : Nous nous engageons à maintenir et à améliorer l'accessibilité de nos infrastructures, en veillant à ce que nos locaux, équipements et ressources soient accessibles à tous.
4. **Adaptation des Programmes de Formation** : Nos programmes de formation seront conçus et adaptés pour répondre aux besoins variés de tous les apprenants, en tenant compte des différentes formes de handicap.
5. **Soutien et Accompagnement Individualisé** : Nous offrons un soutien et un accompagnement individualisé aux apprenants en situation de handicap pour assurer leur réussite et leur intégration.
6. **Collaboration avec des Experts en Accessibilité** : Nous travaillons en étroite collaboration avec des experts en accessibilité et des associations de personnes handicapées pour améliorer continuellement nos pratiques.
7. **Communication Inclusive** : Nous nous engageons à utiliser des moyens de communication inclusifs et accessibles, en veillant à ce que nos informations soient disponibles pour tous.
8. **Évaluation et Feedback** : Nous mettons en place des mécanismes pour évaluer régulièrement l'efficacité de nos mesures d'accessibilité et pour recueillir les retours d'expérience des personnes concernées.
9. **Engagement à Long Terme** : Notre organisme s'engage dans une démarche à long terme pour l'accessibilité et l'inclusion, reconnaissant que c'est un processus continu d'amélioration.
10. **Responsabilité et Transparence** : Nous rendons compte de nos progrès en matière d'accessibilité et de nos initiatives d'inclusion, en faisant preuve de transparence dans nos actions et nos communications.

Fait le 4 septembre 2023 à La Rivière

Institut d'Etudes professionnelles

de la région de la Rivière

(de la région de la Rivière)

025 245 675 00025

46, av. Alsace Lorraine - Grenoble

